

LE BULLETIN DES SALARIÉS AGRICOLES

OUVRIER AGRICOLE ET PROGRÈS - N° 104 AVRIL 2018 - ASSOCIATION DES SALARIÉS AGRICOLES DE L'AVEYRON



UN QCM

CONDUITE : POUR
TESTER SES
CONNAISSANCE p. 8

CONCOURS DE CONDUITE

ET ECHO DES JOURNÉES DE
BERNUSSOU SUR LE SALARIAT



Trois belles animations en marge du concours de conduite de matériel

Plusieurs animations étaient proposées au public par nos partenaires, le 25 novembre, lors de la journée organisée par notre association.

CPHSCT : un simulateur de conduite de tracteur



A proximité du simulateur de conduite, le stand de la CPHSCT (Commission Paritaire pour l'Hygiène, la Sécurité et les Conditions de Travail) qui a financé cette animation : chaque participant devait au préalable remplir un petit questionnaire sur la santé-sécurité au travail.



Objectif : conduire une benne vide au champ près de la moissonneuse pour la remplir de grain puis la ramener au silo, le tout en sécurité.

Demain l'apprentissage des bases de la conduite se fera-t-il sur simulateur ?



F.D.CUMA : un atelier sur la conduite économique du tracteur



Animé par Jean-Claude Platon, le stand de la Fédération Départementale des CUMA a permis à tous ceux qui se sou-



haitaient de tester leurs capacités de conduite économique. Sur un court trajet, les mesures instantanées de consom-



mation de gazole ont mis en valeur un écart de 30% entre les meilleurs et moins bons résultats !

Pôle de formation de Bernussou : conduite avec GPS



C'est Alexandre Meyniel, formateur du centre de formation de Bernussou qui animait cet atelier de conduite de tracteur avec assistance de guidage GPS.



Un tel système permet un passage optimum lorsque la trace faite lors des passages est faible (ex. semis direct) et de se concentrer davantage sur l'outil plutôt



que sur son trajet. Plusieurs participants se sont dit "bluffés" par les résultats. Cette démonstration contribue à donner une image plus "moderne" de nos métiers.



Faire exister et mieux reconnaître collectivement notre profession de salariés agricoles

Vous avez entre les mains le bulletin d'information de l'association des salariés agricoles. Celui-ci est envoyé par le listing MSA*. Si vous ne le recevez qu'occasionnellement, n'hésitez pas à vous faire connaître en renvoyant un coupon-réponse (page 11) ou en nous contactant par téléphone ou par mail afin de recevoir tous les bulletins et même le flash-info pour les adhérents.

Au niveau régional, nous avons aussi une newsletter mensuelle : faites-nous parvenir votre adresse mail pour la recevoir.

Nous avons aussi deux pages facebook pour les offres d'emploi ou l'information générale.

Un compte-rendu des deux journées organisées en novembre à Bernussou vous est présenté. Beaucoup d'entre vous y ont participé notamment comme bénévoles et je les en remercie.

Nous avons profité des réunions de secteur qui se terminent et de l'Assemblée Générale du 7 avril pour en faire le bilan. Pour ceux qui n'ont pas pu y participer, vous pouvez nous faire part de vos remarques ou suggestions car nous sommes en réflexion pour renouveler ce genre de manifestation.

Dans le cadre de notre action régionale, nous incitons les salariés agricoles de l'Aveyron à participer à une enquête en ligne qui vise à faire un état des lieux sur le dialogue employeur/salarié. Remplissez-la nombreux !

Bonne lecture

Sébastien ISSALIS, président de
l'Association des salariés agricoles de l'Aveyron

* Nous n'avons donc pas accès à vos données personnelles

Enquête sur le dialogue employeur/salarié

Rendez-vous sur la page d'accueil de notre site Internet :
www.pardessuslahaie.net/asso-salarieagricoles12
(disponible en format papier sur simple demande)



Adhésion 2018

Vous êtes 60 à avoir adhéré en 2017 (en nette hausse par rapport à 2016). Merci de soutenir notre association et de contribuer à valoriser le salariat agricole ! Bulletin d'adhésion disponible en page 11



Abonnement à la newsletter régionale :
inscrivez-vous directement sur notre site Internet (taper "salariés agricoles" et "Aveyron" ou "Occitanie" dans un moteur de recherche)



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux :
"Association des salariés agricoles de l'Aveyron" et "Bourse de l'Emploi en Agriculture de l'Aveyron"

Ouvrier Agricole et Progrès
BULLETIN DES SALARIÉS AGRICOLES
DE L'AVEYRON

Imprimeur : MERICO IMPRIMEUR

Directeur de Publication :

Sébastien ISSALIS

Prix du numéro : 1,70 €

ISSN 02908689

Dépôt légal à parution

Association des salariés agricoles
de l'Aveyron

Carrefour de l'Agriculture

12026 RODEZ Cédex 9

05 65 73 77 36

salariés-agricoles-aveyron@orange.fr

www.pardessuslahaie.net/asso-salarieagricoles12



Table ronde sur le métier de salarié agricole

La table ronde du 24 novembre à Bernussou portait pour partie sur le présent et l'avenir des métiers de salariés agricoles. La parole a été donnée à 3 salariés et 3 employeurs.

EMMANUEL, SALARIÉ DE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS



Emmanuel Demonchy est salarié du groupement d'employeurs de Mayran depuis 5 ans

Je suis salarié du groupement d'employeurs de Mayran. J'ai 9 employeurs en ovins lait, bovins lait et porcins. J'ai fait un BPREA à François Marty et un CGSEA à la Roque.

Le travail est assez technique. Je remplace les employeurs lorsqu'ils partent en congés.

J'étais spécialisé en ovins. J'ai appris le bovin et le porc sur le tas. Avec le temps, après cinq ans ici, je suis capable de les remplacer.

QUENTIN, SALARIÉ DE CUMA

On est cinq salariés au sein de la CUMA. On fait toutes sortes d'activités, de la distribution de l'alimentation aux animaux jusqu'à la récolte. On fait uniquement de la conduite d'engins : semis, pulvé, moisson, pressage, conduite d'automotrice...

Comme ces activités sont assez variées, il faut de la compétence un peu en tout : en élevage pour la distribution et en culture.

Ce poste est intéressant parce que les tâches sont diverses et variées. On travaille beaucoup en autonomie et dans

Paroles de salariés

une relation de confiance entre employeurs et salariés, c'est plaisant et on a des responsabilités...

Mon parcours : mes parents sont exploitants agricoles. J'ai fait un bac STAV à la roque puis un BTS machinisme à Ondes et j'ai fini par une licence pro « management des entreprises agricoles » à Rodez.



Quentin Enjalbert est salarié de la CUMA de Baraqueville depuis 4 ans.

Je ne savais pas trop quoi faire au début. Je ne me projetais pas trop comme chauffeur de CUMA. Par le bouche à oreille, on m'a appelé... et je suis arrivé là.

ROBERT, AGENT DE REMPLACEMENT

Je suis salarié agricole au Service de remplacement, après avoir été exploitant et employeur de main d'œuvre pendant près de 40 ans !

Ce poste me met dans des situations diverses et variées de fonctionnements d'exploitation et parfois un peu de pression, mais c'est pas trop un souci.

Le souci, pour moi, c'est plus pour l'agriculture en général. Moi, quand je me suis installé, l'Aveyron installait plus de 300 jeunes par an. Aujourd'hui, on est à peine à 100 en comptant environ un

quart de femmes d'exploitants...

A voir la démographie agricole, je pense que le salariat agricole a de beaux jours. Si on ne maintient pas un maximum d'actifs agricoles, la production va s'effondrer.

Le métier d'agriculteur ou de salarié agricole reste un beau métier malgré l'évolution politique qui nous a fait passer sur un marché mondial qui a tiré les prix vers le bas.

Aujourd'hui, une majorité d'agriculteur perçoivent plus d'aide que de revenu, ce qui veut dire que la valeur de leur travail est négative...

On n'a pas trop d'autres solutions aujourd'hui que d'investir du temps pour construire des solutions qui redonnent de la valeur au travail.

Bien sûr, chaque agriculteur va réagir différemment. Certains vont raisonner efficacité du travail en spécialisant encore plus les élevages, du coup derrière, ils auront besoin de salariés spécialisés.



Robert Dalet salarié après une carrière d'exploitant et d'employeur

Pour limiter ou rationaliser les investissements, il faudra travailler davantage, soit avec les CUMA, soit avec des entreprises de travaux agricoles, parce que le matériel évolue très vite : si on veut du travail efficace, il faut avoir du matériel très per

formant et pour cela, il faut avoir derrière une masse d'activités qui permette d'amortir ce matériel et chaque exploitation n'a pas la capacité de le faire.

Q : est-ce que le revenu est plus important quand on est salarié que quand on est patron ?

Dans mon cas, il est le même ; je suis devenu salarié parce que j'avais un problème de revenu sur mon exploitation et

que je ne voulais pas grever son avenir : j'ai préféré sortir et laisser la place aux jeunes. On a le tort de trop opposer employeurs et salariés alors qu'on a beaucoup à construire en commun.

On donnera des perspectives aux salariés dans la mesure où on leur donnera des responsabilités et après, c'est un travail d'équipe : on le voit par exemple dans les CUMA.

Paroles d'employeurs

ALAIN SAVIGNAC, EMPLOYEUR AU SERVICE DE REMPLACEMENT



Alain Savignac, administrateur départemental du Service de Remplacement

Je suis dans ce service depuis les années 90. J'ai commencé comme responsable de groupe dans le secteur de Villeneuve-Capdenac. Dans les années 2000, on a ajouté les cantons de Villefranche, Najac et Rieupeyroux. Mon rôle était de faire le lien entre le département et le terrain. Celui qui a le plus de travail, c'est celui qui est chargé du planning et jusqu'à il y a peu, le trésorier. Aujourd'hui, ce travail est parti au département.

Au niveau départemental, on a 1400 adhérents agriculteurs au SRA et 200 salariés (40 ETP dont 20 CDI). On aurait du travail mais le problème est d'une part un manque d'engagement des agriculteurs et d'autre part, la difficulté à trouver des salariés compétents et qui veulent bien s'engager et aient la compétence suffisante.

En effet, le métier évolue fortement et devient très pointu techniquement, tant en matériel qu'en élevage. On demande beaucoup plus au salarié qu'avant. On ne le prend plus aujourd'hui pour des basses tâches. Cela peut certes encore arriver et cela fait partie de la variété des tâches que l'on peut trouver au SRA et dans le salariat en général.

En 2009, on comptabilisait 52 000 h travaillées pour 72 000 h aujourd'hui !

Il y a aujourd'hui un avenir dans ce métier. On a des rémunérations peut être pas plus importantes qu'à l'extérieur mais

le salarié a un équipement de sécurité payé et ses frais de déplacement payés.

On a un métier attractif, valorisant, enrichissant parce qu'au contact du vivant : il faut être à la fois vétérinaire, nutritionniste, de plus en plus impliqué et très pointu sur l'élevage...

JACKY PERNOUD, EMPLOYEUR À LA CUMA DE LA FOUILLADE

On a débuté notre expérience salariale à la Fouillade en 1998 avec le besoin de renouveler ce qu'on avait créé 10 ou 12 ans avant. On avait un développement important des besoins de matériel : l'embauche est devenue prioritaire.



Jacky Pernoud, ancien administrateur de la FDCUMA

Le salarié allait vivre un peu comme nous, on allait le mettre à disposition de tous les adhérents, puis on a reconnu que ça nous a permis une autre vie, pour vacances, maladie ou autre, on avait quelqu'un qui nous remplaçait quand on avait besoin.

On a vu les coûts de matériel diminuer : ex. la charrue achetée a coûté 1/3 moins cher car beaucoup mieux utilisée ! Aussi, 3 ans après, on a embauché sans hésiter un 2^{ème} salarié et augmenté le matériel en commun, et on est arrivé à 3 salariés en 2008.

À côté de ça, on a travaillé sur le contenu du métier, car on a vu que le salariat avait une mauvaise réputation et était censé faire toutes les basses besognes, il allait

Q : S'il y avait des salaires plus élevés, il y aurait sans doute plus de jeunes qui s'intéresseraient à l'agriculture...

C'est pareil pour les agriculteurs. Aujourd'hui, la valeur du travail est devenue négative et les agriculteurs vivent des aides. Nous devons reconstruire un scénario où on a la capacité pour dégager un revenu qui paye le travail.

un jour ici ou là et il faisait beaucoup de tâches dures.

Ce qui fonctionne, c'est de ne pas travailler en concurrence... On n'est pas là pour se démolir. On mis en place sur le Villefrancois une espèce de déroulé pour faire de la sensibilisation dans les lycées sur ce qu'était le travail en agriculture.

Il faut positiver même si la conjoncture n'est pas très bonne mais il y a la possibilité dans tout ce qui est groupe d'avancer.

RENÉ DEBONS, RESPONSABLE EMPLOI À LA FDSEA



René Debons a de multiples responsabilités dans le domaine de l'emploi

Quand j'ai repris la section employeur, on est parti de très loin mais on a avancé, on est arrivé aujourd'hui avec le code de travail et des juristes qui nous accompagnent. Pour moi, le salarié et l'employeur c'est un binôme et une collaboration.

J'ai souhaité développer les Groupements d'Employeurs et il y en a désormais plus de 120 en Aveyron : en groupe, c'est plus porteur et ça coûte moins cher.

Avec le dispositif ADEMA, on a essayé de faire réfléchir des personnes à aller vers l'agriculture mais ça ne va pas aussi bien qu'on le voulait. Peu veulent devenir salarié dans les établissements scolaires, à la rigueur un peu avant de s'installer...

On a beaucoup de mal à recruter Pourquoi ? On n'est pas arrivé à remonter l'image... Est-ce que c'est mieux de conduire un camion qu'un tracteur ?

Il y a dans notre profession des besoins de qualité de vie. Vieillesse, augmentation des structures, le boulot ne passe plus il peut y avoir des histoires de burn-out ou de suicide ...

On doit aujourd'hui concevoir le salarié, non comme une charge mais comme un investissement ! Si on ne peut pas payer un salarié, on le prend pas...

L'évocation de la recherche de « salariés détachés » suscite des questions :

- pour les gens venant de l'extérieur, le salarié doit comprendre la langue dans laquelle on parle pour éviter un défaut d'information.

- beaucoup d'agriculteurs payent les cotisations dans le pays d'origine mais on ne peut pas vérifier qu'elles soient réellement payées...

Eric Pelrat : chez un pépiniériste, un salarié est un produit mais un agriculteur le considère comme une charge : le jour où cette évolution se sera produite, on trouvera des salariés. En viticulture, ce ne sont presque que des groupes financiers qui rachètent le Cahors : comment feront-ils sans salariés qualifiés ?

Robert Dalet : beaucoup d'agriculteurs raisonnent en considérant que le travail ne coûte rien dans la mesure où ils sont capables de le faire. Ce n'est pas vrai car ils ont un revenu prélevé, des cotisations sociales... Le travail est un mixte entre une capacité de production et un coût ; il faut trouver le bon équilibre pour que ça puisse fonctionner

6

Alain Savignac : demain on aura besoin de salariés considérés au même niveau que l'exploitant : ils auront les mêmes tâches que nous et parfois mêmes plus.

René Debons : les agriculteurs doivent comprendre que le salarié n'est pas leur clone, qui va travailler de 6h à 20h : on a un peu à secouer le cocotier, mais ça va évoluer...

Benoit Lafrague, FDCUMA : on a un problème d'incohérence entre l'image du salarié agricole en général ou en CUMA et celle des salariés eux-mêmes, recueillies dans des enquêtes : ils ont un discours très positif sur leur métier, ils donnent une bonne image : « c'est varié, on a de l'autonomie, des responsabilités ». Le salaire est plus élevé que le SMIC. On travaille aussi avec les salariés eux-mêmes et ce serait bien que ce soit eux qui se mobilisent pour aller parler de leur métier dans les établissements.



Assistance attentive



Patrice Bascou, resp prévention DIRECCTE



Philippe Millet, resp prévention MSA MPN



Cindy Petitjean, juriste, formatrice au CFPPA



Michel Domergue, UNEP, CPHSCT



Thierry Bonicel et Marion Orbea, inspecteurs du travail

Des vidéos pour s'appropriier la santé au travail

Une dizaine de vidéos-quiz, préparées par des étudiants en licence professionnelle du CFPPA d'Auveville ont été présentées le 24 novembre à Bernussou. Elles ont servi de support pour échanger avec le public sur des thèmes variés.

La plupart étaient en lien avec des thématiques qui reviennent souvent : la conduite du tracteur sur route, la conduite du quad, l'utilisation de produits phytosanitaires.

MM. Philippe Millet, pour le service prévention de la MSA, et Patrice Bascou, pour la DIRECCTE, ont apporté des éclairages dans les débats suscités par les situations filmées, avec la contribution active du public.

Ces petites vidéos paraîtront, une chaque mois sur le site de l'association régionale et seront relayées dans la newsletter régionale.

D'un sujet un peu rébarbatif concernant les obligations de sécurité, le droit et la réglementation, les étudiants ont su faire proposer une animation ludique permettant échanges et débats.

Le rôle et les missions de la CPHSCT ont été présentés par M. Domergue de l'UNEP qui a regretté l'absence des élèves des écoles qui seront les chefs d'entreprise et les salariés de demain, et par Me Orbea, inspectrice du travail, qui a présenté le simulateur de conduite qui sera là le lendemain : en préalable de l'animation, sera proposé de remplir un petit quiz sur l'appréhension de la santé-sécurité par les salariés et les employeurs.

Congrès national des associations de salariés agricoles à Albi : 8-10 mars 2018



de celui de leurs associations dans le paysage agricole.

A l'heure où l'emploi salarié agricole « explose » un peu partout en France et notamment en élevage et où le constat d'une pénurie de candidats qualifiés est unanime, le rôle et la nécessité de telles associations qui informent, accompagnent et valorisent les salariés apparaît mieux au grand jour.

Du 8 au 10 mars, 70 représentants des associations de salariés agricoles de toute la France se sont rassemblés en Congrès à Albi.

Ils ont dressé un bilan très positif du changement de nom et de l'abandon du sigle « ASAVPA ». Cela leur a permis une meilleure identification et une plus grande visibilité des salariés agricoles et

Après 10 ans de présidence nationale, le tarnais Michel Marcoul a cédé sa place au morbihanais Eric Passetemps. Il entend bien montrer qu'en dépit des contraintes financières et d'une plus grande difficulté à l'engagement, les associations de salariés agricoles sont bien là, au service de tous les salariés et tout



Michel Marcoul et Eric Passetemps

au long de leur parcours professionnel. Si les formations au métier d'employeur se développent, l'accompagnement des salariés est tout aussi nécessaire : « on ne naît pas salarié, on le devient ! ».

Deux salariés agricoles de l'Aveyron ont été élus au Conseil d'Administration de l'association des salariés agricoles de France, Emmanuel Demonchy qui représentera l'Aveyron et Sébastien Issalis qui représentera la région Occitanie.

Le service départemental de remplacement en agriculture



Le Service départemental de remplacement en agriculture présentait l'ensemble de son activité le 7 décembre 2017.

Le service se développe d'année en année et a embauché en 2017 l'équivalent de 45 équivalents temps plein dont 19 consolidés.

Lors d'un concours régional des adhérents sélectionnés par les salariés du service devaient présenter une action innovante en matière d'organisation et d'accueil du salarié remplaçant. Les gagnants pour l'Aveyron sont Pierre et Marie-Pierre Cabrit de Sainte Croix avec un dispositif de marquage des animaux par des codes couleur permettant à tout intervenant de savoir où chaque animal doit aller, par exemple au retour du pré.

Pour Benoit Gladin plus ancien salarié du service, *“on aimerait aussi qu'il y ait partout où on va un tableau avec un plan de l'exploitation et des parcelles, un plan des bâtiments avec l'emplacement du compteur d'eau ou du compteur électrique... Ce n'est pas forcément lors de la transmission des consignes qu'on parle de tout cela. Et je travaille sur environ 30 exploitations par an avec pour chacune 20 ou 30 parcelles à connaître...”*

Parmi les enjeux d'avenir, un engagement plus fort des agriculteurs parfois un peu trop “consommateurs”, les formations au “métier d'employeur”, le recrutement de salariés compétents, le tuteurat ou la formation de ces nouveaux salariés.

La MSA souhaite aussi expérimenter un service de remplacement salarié des agriculteurs le week-end (*“le boulet de l'élevage”*) par exemple par des voisins disponibles : *“la capacité à pouvoir prendre du temps libre sera un des facteurs déterminants de l'installation en élevage dans l'avenir”*.

Rencontre départementale des salariés de CUMA

Une vingtaine de salariés se CUMA avaient répondu présents lors de la journée départementale de la FDCUMA, le 8 février à Lardeyrolles.

Au cours de la matinée, les salariés ont répondu à un questionnaire et échangé sur leurs besoins de formation : agriculture de précision, GPS, secourisme, réglage des moissonneuses-batteuses...

Une information a été délivrée sur la circulation des engins agricoles avec l'appui de la MSA.

Le président et l'animateur de l'association des salariés agricoles ont eu également un temps pour mieux faire connaître le rôle de cette association. Pendant ce temps, les employeurs tenaient une réunion de travail sur le thème : *“la reconnaissance du travail du salarié”*.





Questionnaire du concours de conduite agricole

Testez-vous !

1/ Est-ce que tous les tracteurs rattachés à une exploitation agricole doivent être équipés d'un arceau de sécurité ?

- Oui
- Non

2/ Le télescopique doit être vérifié périodiquement (une seule réponse) :

- Tous les ans
- Tous les 6 mois
- Tous les 5 ans

3/ En tant que salarié, pour conduire un télescopique j'ai besoin d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur :

- Oui
- Non

4/ Un chargeur frontal mis en place sur un tracteur non équipé d'une structure de sécurité 4 points est-il conforme à la réglementation en vigueur :

- Oui
- Non

5/ Lorsque j'épands des produits phytosanitaires avec un tracteur, la cabine de tracteur doit être de (une seule réponse) :

- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4

6/ Quelles sont les conditions préalables pour l'obtention d'une autorisation de conduite d'un appareil de levage ? (3 cases à cocher)

- Avoir suivi une formation à la conduite en sécurité
- Avoir conduit tous les types de matériel agricole

Avoir passé une visite médicale d'aptitude à la conduite

- Avoir passé avec succès un test de connaissance
- Avoir plus de 20 ans.

7/ Par qui est délivrée l'autorisation de conduite ? (une seule réponse)

- Par le constructeur ou le concessionnaire de machines agricoles
- Par le salarié
- Par l'employeur

8/ Lorsqu'un salarié est victime d'un accident du travail, qui doit faire la déclaration auprès de la MSA ? (une seule réponse)

- L'employeur
- Le salarié
- Le médecin du travail

9/ Lors de l'achat ou de la réception d'une nouvelle machine, que doit remettre le vendeur, professionnel ou particulier (2 cases à cocher) ?

- La notice d'utilisation en français
- La déclaration CE de conformité
- Les factures d'entretien
- Le carnet de maintenance
- Les anciennes factures

10/ Quelles sont les thématiques traitées par la CPHSCT (Commission Paritaire pour l'Hygiène, la Sécurité et les Conditions de Travail) (une seule réponse) ?

- Les salaires dans les différentes filières
- Les conditions de travail du salarié
- Les contrats et les durées de travail

11/ A quoi sert l'évaluation des risques professionnels et donc la réalisation du Document Unique d'Évaluation des

Risques (DUER) (une seule réponse) ?

- A répondre à une obligation réglementaire et c'est tout
- A faire un bilan des risques et dangers présents sur le lieu de travail
- A pouvoir obtenir des financements publics

12/ Sur un moteur Diesel, lors du temps de l'ADMISSION, celui-ci fait rentrer dans les cylindres :

- de l'air uniquement
- de l'air et du carburant
- de l'air et de l'huile

13/ Lors de la vidange de l'huile du moteur du tracteur, choisissez la catégorie d'huile adaptée :

- 10W-40
- 80W-90
- HV 46

14/ Le fait d'ajuster la pression de l'air des pneumatiques d'un tracteur par rapport à la charge des essieux et du type de travail permet :

- De diminuer le tassement du sol
- D'augmenter la capacité de traction
- De diminuer la consommation de carburant

15/ A quoi correspond le PTAC indiqué sur la plaque d'une remorque agricole ?

- Au poids de la charge admissible
- Au poids de la charge admissible et de la remorque vide
- Au poids cumulé du tracteur et de la remorque

16/ Quelle est la pression maximale disponible aux prises hydrauliques des distributeurs sur le tracteur ?

- 130 bar
- 180 bar
- 230 bar

17/ Nous devons serrer les écrous de roue d'une ensileuse à un couple de 700 N/m. Cela correspond environ à :

- Une masse de 90 kg au bout d'un tube de 65 cm
- Une masse de 80 kg au bout d'un tube de 88 cm
- Une masse de 50 kg au bout d'un tube de 180 cm

18/ Sur un moteur à 4 temps, quand l'arbre à cames a effectué 2 tours, combien de tours a effectué le vilebrequin ?

- 1 tour
- 2 tours
- 4 tours

19/ Quel type de transmission mécanique est généralement réputée comme être la plus « gourmande » en énergie ?

- "full powershift"
- "mécanique"
- "variation continue"

20/ Qu'est-ce qui permet de justifier que le matériel est rattaché à une exploitation agricole, entraînant la dispense de permis de conduire ?

- l'attestation d'assurance
- la plaque d'exploitation
- la carte grise

Question subsidiaire :

Selon AgriScopie 2016, combien y a-t-il d'UTA salariés permanents dans la région Occitanie ?



Correction de la partie théorique

9/ Réponse : 1 et 2. Bien sûr la machine doit être conforme. Les points 3 à 5 sont un « plus » mais ne sont pas obligatoires. La notice permet d'assurer la formation du salarié et de connaître les réglages applicables. Si elle est égarée, il est souvent possible de la retrouver sur Internet. La certification CE permet de connaître la réglementation applicable.

Si quelque chose a été modifié le vendeur doit certifier que cette modification est conforme. (81%)

10/ Les conditions de travail du salarié. La CPHSCT rassemble des représentants nommés par leurs syndicats des employeurs et des salariés. Elle sert à mener des actions concernant l'hygiène la sécurité et les conditions de travail. Ne pas confondre avec la commission mixte qui traite des salaires et de la convention collective. (73%)

11/ A faire le bilan des risques. Le DUER pond certes à une obligation légale mais son objectif est de faire une réelle analyse et une réflexion sur les risques. Certains DUER, achetés à des prestataires extérieurs, n'ont pas fait l'objet d'une participation des personnes concernées ni d'une vraie réflexion. (81%)

12/ De l'air uniquement. L'air est ensuite comprimé (2ème temps) puis le carburant est introduit provoquant l'inflammation (3ème temps) puis l'échappement (4ème temps) (27%)

13/ 10W/40. L'huile 80W-90 sert pour les boîtes de vitesses et HV 46 pour les circuits hydrauliques (64%)

14/ les trois (36%)

15/ Au poids de la charge admissible et de la remorque vide (36%)

16/ 180 bars (81%)

17/ 80kg x 88 cm. 700 N/m = 70 kg/m (91%)

18/ 4 tours (27%)

19/ Full powershift (27%)

20/ la plaque d'exploitation (55%)

Question subsidiaire : 13000 UTA salariés permanents (plus proche réponse : 12500 ; fourchette des réponses : de 2 UTA à 85000 UTA avec 1500 --> forte tendance à sous-estimer le nombre réel de salariés)

1/ Réponse : Oui, depuis le 1er janvier 2010, tous les tracteurs de plus de 600 kg rattachés à une exploitation agricole doivent munies d'un dispositif anti-retourne-ment conforme. (91%)

2/ Pour tous les employeurs de salariés, d'apprentis ou stagiaires, les engins de levage doivent être vérifiés périodiquement. L'être tous les 6 mois ; les chargeurs frontaux (fourche avant du tracteur) doivent être tous les ans. Le vérificateur doit déposer d'une reconnaissance spécifique... (18%)

3/ Oui. Un simple arceau 2 point ne suffit pas pour porter des charges en hauteur frontalement du fait des risques de chute du conducteur (ex. grosses boîtes de foin. (90%)

4/ catégorie 4 : seul le niveau 4 protège à la fois contre l'ensemble des expositions : poussières, aérosols et gaz. Pour mémoire : catégorie 1 : pas de niveau de protection spécifique – catégorie 2 : protection contre les poussières – catégorie 3 : protection contre les poussières et les aérosols – catégorie 4 : protection contre les vapeurs. Compte tenu de la grande variabilité de produits phytosanitaires utilisés, les solutions liquides peuvent présenter une phase gazeuse. (55%)

5/ Oui (100%)

6/ 1, 3 et 4. L'accidentologie importante et grave liée au levage est à l'origine ces mesures. La formation peut être faite par l'employeur. Le CACES n'est pas obligatoire. Il tient lieu de formation à la sécurité mais non d'autorisation de conduite. La visite médicale d'embauche ayant été supprimée, l'employeur peut demander au salarié sa précédente fiche médicale d'aptitude ou exiger un rendez-vous à la MSA qui devra être immédiat. (36%)

7/ Par l'employeur. Il arrive que le constructeur vienne pour la prise en main d'une nouvelle machine. Cela ne tient pas lieu d'autorisation. (100%)

8/ C'est l'employeur. Le salarié fait remonter l'information à son employeur et le déclare à son médecin. L'employeur fait la déclaration auprès de la MSA. Dans le cas d'une maladie professionnelle reconnue, c'est au salarié à la déclarer à son employeur. Si l'employeur ne remplit pas son obligation ou si le médecin refuse de mentionner « accident du travail » sur la feuille de maladie, le salarié peut saisir la MSA qui procédera à une enquête. La seule instance compétente pour reconnaître un accident du travail est l'organisme de sécurité sociale. (81%)

46 offres d'emploi ont été enregistrées par notre association entre le 1 janvier et le 30 mars 2018 : un record depuis sa création en 1999 !

Dans le même temps, 33 candidats se sont inscrits avec parfois des profils ou des demandes très spécifiques auxquelles il est parfois difficile de répondre.

Des questions se posent auxquelles nous laisserons le lecteur répondre : Cette évolution a-t-elle été bien anticipée ? La profession a-t-elle pris ce problème suffisamment au sérieux ? Nos métiers sont-ils valorisés à leur juste hauteur ? N'y a-t-il pas un travail sur l'image à réaliser et pour certains employeurs, sur les conditions des emplois proposés ? N'y aurait-il pas des opportunités d'évolution de carrière par changement de poste pour certains salariés ? Les agriculteurs vont devoir s'adapter de plus en plus à recevoir et former des candidats non issus du milieu agricole : qui y est prêt ?



Inscription gratuite à la Bourse de l'Emploi en Agriculture au 05.65.73.77.36
Annonces en ligne sur le site : www.pardessuslahaie.net/asavpa-aveyron (rubrique : offres d'emploi)

Comme 246 autres abonnés, inscrivez vous sur notre page facebook spécifique : "Bourse de l'emploi en agriculture de l'Aveyron" --->

En bref... En bref... En bref...

NOUVEAU SMIC, NOUVELLE GRILLE DE SALAIRE

Un nouvel accord a été signé, par les partenaires sociaux agricoles en 2017. Cet accord est valable à compter du 1 janvier 2018 pour tous les salariés dépendant de la convention collective polyculture-Elevage ETA et CUMA de l'Aveyron. Le SMIC ayant été porté à 9,88 € au 1er janvier 2018, c'est ce barème qui s'applique pour le coefficient 100.

Coefficient	Salaires horaires
100	9.88 €
110	10.12 €
120	10.25 €
130	10.41 €
140	10.64 €
150	10.88 €
160	11.12 €
180	11.44 €

NOUVEAU BULLETIN DE PAYE DEPUIS JANVIER

Un nouveau bulletin de paie, se voulant "plus simple et compréhensible" entre en vigueur pour toutes les entreprises en janvier 2018 :

La nouvelle fiche de paie voit son nombre de lignes divisé par deux. Les libellés sont désormais plus clairs, avec une structuration par postes de charges.

Les infos concernant les cotisations de protection sociale : elles sont désormais réorganisées autour de 5 rubriques :

Santé
 Accidents du travail
 Maladies professionnelles
 Retraite
 Famille et chômage
 Les contributions à la seule charge de l'employeur (forfait social, contribution solidarité autonomie...) sont regroupées en une seule et unique ligne, qui indique le montant total.

Figureront désormais :
 - Une ligne « Allègement de cotisations » qui regroupe le montant total des réductions et exonérations de cotisations et contributions sociales appliquées sur la rémunération brute du salarié.
 - Une ligne « Total versé par l'employeur » : montant global payé par l'employeur = rémunération brute + cotisations et contributions patronales - allègements et exonérations de cotisations et contributions.

MODIFICATION CSG ET COTISATIONS

Certaines cotisations sociales diminuent en janvier 2018 mais la CSG augmente : quelles conséquences sur le salaire net ? Voici les changements depuis janvier 2018 :

- Baisse de la cotisation salariale "chômage" de 1.45 % : elle passe de 2.40 % à 0.95 %. La suppression définitive est prévue au 1 octobre 2018 ;
- Suppression de la cotisation salariale "maladie" qui était de 0.75 %, la cotisation employeur passant de 12.89 à 13 % ;
- Hausse de la CSG de 1.7 %. Elle passe de

5.10 % à 6.80%.

NOUVEAU TESA EN LIGNE

Le TESA ou Titre Emploi Service Agricole évolue afin de permettre à chaque employeur agricole de pouvoir remplir ses obligations vis-à-vis de la DSN (Déclaration Sociale Nominative ou télédéclaration mensuelle des cotisations qui seront désormais prélevées par mois).

Ce service en ligne et gratuit permet désormais de déclarer jusqu'à 20 salariés, en CDD ou en CDI, de réaliser les contrats de travail et les bulletins de paie.

FRACTIONNEMENT DES CONGÉS : NOUVELLES RÈGLES

Durant la période de prise des congés payés, soit du 1er mai au 31 octobre, votre employeur a l'obligation de vous faire prendre au minimum 2 semaines de congés consécutifs (et au maximum 4 semaines).

Depuis 2017, le salarié a droit à 1 ou 2 jours de "fractionnement" supplémentaires, à condition d'avoir acquis au moins 15 jours ouvrables de congés pour l'année en cours, pris 12 jours ouvrables entre le 1er mai et le 31 octobre et disposer d'un reliquat d'au moins 3 jours ouvrables à prendre hors de la période d'été.

Le salarié bénéficie de **1 jour supplémentaire** lorsque ce nombre est compris entre 3 et 5 jours et de **2 jours supplémentaires** lorsque ce nombre est au moins égal à 6.

Un dépliant pour présenter notre réseau national

Le dépliant inséré dans ce bulletin présente les réseaux nationaux des associations de salariés agricoles : les salariés agricoles, qui sont-ils ?, qu'apportent-ils aux exploitations ?, le salarié est une ressource et non une charge, des actions variées en faveur des salariés....

L'association des salariés agricoles de France permet une visibilité nationale de l'ensemble des salariés auprès de tous les partenaires du développement agricole. Elle les met en réseau entre eux par delà toute appartenance syndicale ou politique, en vue de leur permettre une évolution dans leur parcours professionnel.

Au niveau régional, c'est l'association des salariés agricoles d'Occitanie qui joue ce rôle.



Je rejoins l'association sur les réseaux sociaux

108 "j'aime" sur notre page. Vous aussi, faites le pas de nous rejoindre sur les réseaux sociaux. Recevez et partagez des infos avec d'autres salariés agricoles... Et pour recevoir en temps réel les offres d'emploi, rejoignez-nous sur la page Facebook de la Bourse de l'Emploi en Agriculture !

J'adhère en 2018 à l'Association des Salariés Agricoles

Pour marquer mon soutien à cette association, pour avoir des infos supplémentaires, pour appartenir à un réseau, pour une meilleure reconnaissance de mon métier et une plus grande visibilité des salariés agricoles en général dans le monde agricole.

Je recevrai le "Flash Info" trimestriel

Je bénéficierai de réductions sur les activités

Je recevrai un stylo de l'Association des salariés agricoles"



Renvoyer le coupon réponse à : Association des salariés agricoles de l'Aveyron - Carrefour de l'Agriculture 12026 RODEZ CEDEX 9

NOM Prénom

Adresse

Tél portable (de préférence) mail

verse sa cotisation 2018 de 20 € (chèque à l'ordre de ASA AVEYRON)



En retour ce stylo avec un côté papier et un côté tablette !

Je suis intéressé-e par les activités suivantes



Renvoyer le coupon réponse à : Association des salariés agricoles de l'AVEYRON

Carrefour de l'Agriculture 12026 RODEZ CEDEX 9 ou salariés-agricoles-aveyron@orange.fr ou tel 05 65 73 77 36

NOM Prénom

Adresse

Tél portable (de préférence) mail

- Souhaite recevoir à titre gracieux des informations de l'association des salariés agricoles (bulletin...)
- Suis intéressé à avoir plus d'information sur la ou les formations : (préciser).....
- Suis intéressé une ou des journées de formation à la tronçonneuse (groupe en cours de formation)
- Suis intéressé une ou des journées de formation sur les risques de chute en hauteur
- Suis intéressé par les journées de prévention des risques professionnels sur d'autres thèmes :

Parmi nos partenaires financiers :



Concours de conduite de matériel agricole

Images du concours de conduite (tracteur et télescopique) 25 novembre 2017



Saisir un ballon avec le télescopique



Le placer en équilibre sur un poteau



Epreuve du panier de basket



Mettre le ballon dans la benne en reculant la remorque



Aïe !



Verser la ballon dans la parc



De gauche à droite : Maxime Rouget du Lot (2ème prix), Sébastien Issalis, Jérémy Tapada (1er prix)